



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carrières

Question écrite n° 41905

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le souhait de la profession agricole de voir assouplir la réglementation des carrières de marne. En application du décret du 30 avril 2002 sont soumises à déclaration les carrières de marne distantes d'au moins 500 mètres d'une carrière soumise à autorisation ou à déclaration, lorsque la superficie d'extraction est inférieure à 500 mètres carrés et lorsque la quantité de matériaux à extraire est inférieure à 250 tonnes par an, pour une quantité maximale d'extraction de 1 000 tonnes. Les intéressés souhaitent que les plafonds soient portés à 5 000 mètres carrés et à 10 000 tonnes par an en vue de répondre aussi bien aux besoins des agriculteurs qu'à ceux des communes pour l'entretien des chemins ruraux et la lutte contre les inondations. Ils réclament en outre l'extension du régime de la déclaration aux carrières de marne et de craie afin de dissiper l'équivoque de la référence aux matériaux destinés au marnage des sols. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour répondre à ces préoccupations.

Texte de la réponse

L'exploitation de petites carrières par les acteurs locaux agriculteurs, associations foncières et communes directement concernés par l'utilisation des matériaux extraits, est aujourd'hui soumise au régime de l'autorisation au titre des installations classées. Le Gouvernement a donné un avis favorable à un amendement étendant aux petites carrières de craie le régime déclaratif dont seuls pouvaient bénéficier jusqu'alors les exploitants des petites carrières de marne en deçà d'un seuil fixé par décret. Le nouveau dispositif permettra d'augmenter les seuils d'autorisation et de soumettre à déclaration des carrières qui aujourd'hui relèvent de l'autorisation. L'article 10 quater PLDTR constitue la base législative qui permettra d'augmenter ces seuils.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41905

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4568

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 53